

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - EGALITE - FRATERNITÉ

-----  
**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 3 FÉVRIER 2020**

**Date de convocation** : 28 janvier 2020

**Date d'affichage** : 30 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le trois février à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Madame le Maire,

**Étaient Présents** : Marie-Hélène JOLIVET-BÉAL, *Maire*, Patrick de LUCA, Rose-Marie MAUNY, Olivier LEJEUNE, *Adjoint*, Claude CARATIS, Gérard CHAIGNEAU, Isabelle BITLLER, Fernand GEORGES, Isabelle BAETE, Denis DARBLAY et Alberto BECHI **Conseillers**.

**Absentes** : Sandrine DUBOIS, Sabine MENIN, Patricia DEPIN, Anne GUIHEUX

**Nombre de Conseillers** :            15 en exercice                    11 présents                    11 votants

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire ; Isabelle BAETE est désignée pour remplir cette fonction.

\*\*\*\*\*

**DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET  
MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2020  
(DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS  
AU BUDGET DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT)**

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de ce chapitre à hauteur de 45 708 € [ $< 25 \% \times 182\,833 \text{ €} = (23\,000 + 159\,833)$ ],

**Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

- article 2031 "frais d'études"	5 750 €
- article 21318 "autres bâtiments publics"	15 000 €
- article 21312 "bâtiments scolaires"	24 958€

**TOTAL : 45 708 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**DÉCIDE** d'accepter les propositions de Madame le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

\*\*\*\*\*

**SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT DE BAIL POUR REMPLACEMENT CAMION  
DU SERVICE TECHNIQUE**

Madame le maire rappelle que la commune a subi un vol en cette fin d'année et que le camion a été retrouvé incendié dès le lendemain par les forces de l'ordre,

Il est présenté au conseil municipal les deux propositions de location,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**DÉCIDE** de souscrire un contrat-bail auprès d'Opel, pour une durée de 60 mois.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat ainsi que les documents afférents.

**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.**

Fait à Chamarande, le 4 février 2020

Le Maire,

Marie-Hélène JOLIVET-BEAL

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE**

**VILLE DE CHAMARANDE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU 3 FÉVRIER 2020  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation** : 28 janvier 2020

**Date d'affichage** : 30 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le trois février à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Madame le Maire,

**Étaient Présents** : Marie-Hélène JOLIVET-BÉAL, *Maire*, Patrick de LUCA, Rose-Marie MAUNY, Olivier LEJEUNE, *Adjoint*, Claude CARATIS, Gérard CHAIGNEAU, Fernand GEORGES, Isabelle BITLLER, Isabelle BAETE, Denis DARBLAY et Alberto BECHI *Conseillers*.

**Absentes** : Sandrine DUBOIS, Sabine MENIN, Patricia DEPIN, Anne GUIHEUX

**Secrétaire de Séance** : Isabelle BAETE

\*\*\*\*\*

**DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET  
MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2020  
(DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS  
AU BUDGET DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT)**

Madame le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales,

Montants budgétisés - dépenses d'investissement 2019 :

- au Chapitre 20 : 23 000 €
- au Chapitre 21 : 159 833 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de ce chapitre à hauteur de 45 708 € [ $< 25 \% \times 182\,833 \text{ €} = (23\,000 + 159\,833)$ ],

**Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

- article 2031 "frais d'études"	5 750 €
- article 21318 "autres bâtiments publics"	15 000 €
- article 21312 "bâtiments scolaires"	24 958 €

**TOTAL : 45 708 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**DÉCIDE** d'accepter les propositions de Madame le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.**

Le Maire,

*Marie-Hélène JOLIVET-BÉAL*



Marie-Hélène JOLIVET-BÉAL

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE CHAMARANDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU 3 FÉVRIER 2020  
CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation** : 28 janvier 2020

**Date d'affichage** : 30 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le trois février à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Madame le Maire,

**Étaient Présents** : Marie-Hélène JOLIVET-BÉAL, **Maire**, Patrick de LUCA, Rose-Marie MAUNY, Olivier LEJEUNE, **Adjoint**, Claude CARATIS, Gérard CHAIGNEAU, Fernand GEORGES, Isabelle BITLLER, Isabelle BAETE, Denis DARBLAY et Alberto BECHI **Conseillers**.

**Absentes** : Sandrine DUBOIS, Sabine MENIN, Patricia DEPIN, Anne GUIHEUX

**Secrétaire de Séance** : Isabelle BAETE

\*\*\*\*\*

**SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT DE BAIL POUR REMPLACEMENT CAMION  
DU SERVICE TECHNIQUE**

Madame le maire rappelle que la commune a subi un vol en cette fin d'année et que le camion a été retrouvé incendié dès le lendemain par les forces de l'ordre,

Il est présenté au conseil municipal les deux propositions de location,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**DÉCIDE** de souscrire un contrat-bail auprès d'Opel, pour une durée de 60 mois.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat ainsi que les documents afférents.

**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.**

Le Maire,



Marie-Hélène JOLIVET-BÉAL